



CONDUIRE EN SECURITE

Prévention du risque routier

Repères

Le risque routier : un risque professionnel à prendre au sérieux. Avez-vous pensé à analyser les déplacements de vos salariés ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?

Le risque routier professionnel est la première cause de mortalité au travail (accidents de trajet et de mission confondus) : 356 personnes tuées en 2020 (quasi 1 par jour)

Près de 27 000 000 de salariés sont concernés dont 49 828 accidentés de la route, soit :
- 11% des accidents du travail
- 31% des accidents du travail
MORTELS
38% des accidents corporels de la route sont en lien avec le travail.

Selon l'Article L4121-1 du Code du Travail :
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :
1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
2° Des actions d'information et de formation ;
3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Rappelons toutefois selon l'article L121-1 du Code de la Route :
Le conducteur d'un véhicule est responsable pénalement des infractions commises par lui dans la conduite dudit véhicule.

Objectifs

Rendre les salariés acteurs de leur comportement sur la route en les formant à la prévention des risques liés à la conduite.

Programme

- Les responsabilités
- La vue c'est la vie
- Les signes de fatigue, la somnolence
- Le téléphone mobile
- L'alcool et la conduite
- Les effets et risques de la vitesse, les distances de sécurité, de freinage
- Le code de la route : nouveaux panneaux, ronds-points, permis, constat...
- L'éco conduite : les grands principes d'une conduite responsable (vitesse, entretien, chargement, régulateur...)
- Le guide de bonne conduite

Moyens pédagogiques

- Support de formation sur Power Point et vidéo
- Analyses de cas concrets
- Jeux de mises en situation
- Echanges d'expériences

NOUVEAU: supports pédagogiques sur l'appli mobile

Evaluation

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation après évaluation de sa satisfaction et de ses acquis par un QCM.

Tarif

Nous consulter

Durée
1 journée
de 7 heures

Délais d'accès :
15 jours
minimum, sous
réserve de
disponibilités

Profil(s) stagiaires

Tout salarié détenteur d'un permis de conduire, amené à utiliser son véhicule pour son trajet domicile-travail et/ou pour sa mission professionnelle (chauffeur, commercial, technicien...)

Prérequis

Être détenteur du permis B

Formateur

en prévention des risques professionnels

Type de formation

intra-entreprise
inter-entreprises



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord